

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2278

27 août 2015

### SOMMAIRE

Akuo Eurasia .....	109319	Lacydon .....	109300
Auto Emotion .....	109342	Liconi S.A. ....	109301
Bluegems SOPARFI S.à r.l. ....	109298	Linvest S.A. ....	109301
Bluehive Opportunities .....	109319	LPOV Holdings 2 S.à r.l. ....	109300
CEP III Advisor S.à r.l. ....	109298	Luxad S.A. ....	109302
CEP III Chase Finance S.à r.l. ....	109299	Luxembourg Dredging Company S.A. ....	109300
CEP III First Finance S.à r.l. ....	109306	Luxlift S.à.r.l. ....	109301
CLdN Shipping S.A. ....	109312	Lux Project Development S.A. ....	109301
COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl .....	109305	Mallard Capital S.à r.l. ....	109306
Coliseo Lux S.à r.l. ....	109343	Mello Finance S.A. ....	109303
Conrent Invest S.A. ....	109305	Mello Finance S.A. ....	109303
Eltis .....	109303	Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l. ....	109303
ER V.A.S. Lux S.à r.l. ....	109343	Miriam S.A. ....	109302
FII Co. S.à r.l. ....	109303	Monier Finance S.à r.l. ....	109302
Fondation Cécile Ginter .....	109306	Mountainstream Holding II S.à r.l. ....	109302
Gamma P.S. S.A. ....	109304	Palais S.A. ....	109305
Gland Mortgage S.à r.l. ....	109304	ProLogis European Holdings IX S.à r.l. ....	109298
Global Gate Delta (Lux) 2 .....	109304	ProLogis European Holdings XV S.à r.l. ....	109299
Groove S.à.r.l. ....	109309	RREP VIER S.à r.l. ....	109298
Hilti Belgium S.A. "Succursale" .....	109300	Sabae S.à r.l. ....	109299
Historic Car Invest .....	109299	SEC (Smart Energy Concepts) .....	109299
Horizon 4000 .....	109344	SELP (Belgium) S.à r.l. ....	109330
Hosei Gijuku Luxembourg S.A. ....	109344	Spartan Race Europe Holdings S.à.r.l. ....	109331
Industrial Lending 1 .....	109317	Standard Innovation S.à r.l. ....	109298
International Campus Bonn S.à r.l. ....	109312	Sterling Holdings S.A. ....	109304
JAP Lux Holding .....	109327	Tomkins Luxembourg S.à r.l. ....	109305

**ProLogis European Holdings IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 96.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015109637/9.

(150118887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**RREP VIER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 153.276.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015109703/10.

(150119515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Standard Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 185.309.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109720/10.

(150118673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Bluegems SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 123.521.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112866/11.

(150121277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**CEP III Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 166.713.

Il résulte des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 29 juin 2015 que:

1. Erica K. Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

CEP III Advisor S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015112965/14.

(150121471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**ProLogis European Holdings XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.614.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015109638/9.

(150118890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Sabae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 151.840.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109725/10.

(150118904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**SEC (Smart Energy Concepts), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 169.279.

—  
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015109736/10.

(150119023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**CEP III Chase Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.258.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2015.

CEP III Chase Finance S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015112966/12.

(150121140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Historic Car Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 193.125.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 juillet 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015113196/13.

(150121931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Luxembourg Dredging Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 175.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113328/9.

(150121133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**LPOV Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 148.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113357/9.

(150121377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Lacydon, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 183.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113335/10.

(150121674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Hilti Belgium S.A. "Succursale", Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 93.239.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société Hilti Belgium S.A. (la «Société») du 17 juin 2011 que:

- Monsieur Bruno Walt, né le 8 juillet 1954 à Eichberg SG, Suisse, résidant à Duxgasse, 11, FL-9494 Schaan, Liechtenstein, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2011.

- Madame Nora Klug, née le 3 mai 1976 en Allemagne, résidant à Runkelsstrasse, 21 - FL-9495 Triesen Schaan, Liechtenstein, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2011.

Ensuite, il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 16 septembre 2013 que:

- Madame Nora Klug, née le 3 mai 1976 en Allemagne, résidant à Runkelsstrasse, 21 - FL-9495 Triesen Schaan, Liechtenstein, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2013.

- Monsieur Klaus Risch, né le 4 mars 1961 au Liechtenstein, résidant à Im Fetzer, 19 - FL-9494 Schaan, Liechtenstein, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Enfin, il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 6 novembre 2014 que:

- Monsieur Klaus Risch, né le 4 mars 1961 au Liechtenstein, résidant à Im Fetzer, 19 - FL-9494 Schaan, Liechtenstein, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 novembre 2014.

- Madame Kyriaki Maurer, née le 5 janvier 1971 à Plochingen, Allemagne, résidant à Brunnenbritschen, 13 FL-9493 Mauren, Liechtenstein, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se déroulera en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 08/07/2015.

Référence de publication: 2015113195/26.

(150120950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Liconi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 86.115.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113350/10.

(150121527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Luxlift S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2149 Luxembourg, 23, rue Emile Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 93.354.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXLIFT S.à.r.l.*

Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015113373/12.

(150122581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Linvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 67.273.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

LINVEST S.A.

Référence de publication: 2015113352/15.

(150121870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Lux Project Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuenger Heck.  
R.C.S. Luxembourg B 174.786.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 juillet 2015 que:

Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 108, Avenue du X Septembre,

A été nommée en qualité d'agent depositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015113367/17.

(150122826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Miriam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 156.144.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113394/9.

(150121608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.100.000,00.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 156.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113395/10.

(150121861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Luxad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.566.

*Dépôt rectificatif du dépôt L150094463 du 03/06/2015*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113370/11.

(150120963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Mountainstream Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 10.100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 171.279.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 juin 2015*

Veillez noter que suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 juin 2015, les changements suivants ont eu lieu:

- Nomination de Madame Emilie Morel, née le 31 janvier 1982 à Saint Die, France, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant catégorie B de la Société avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Monsieur Amine Zouari avec effet au 26 juin 2015.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- Mme Emilie Morel, (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113398/24.

(150122296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Eltis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113067/10.

(150121493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**FII Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 195.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 07 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112164/10.

(150120162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

**Mello Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 165.201.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2015113386/11.

(150121839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 110.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meridiam Infrastructure Managers Sàrl*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015113389/11.

(150121900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Mello Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 165.201.

*Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt N°L140117397 du 09/07/2014*

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2015113387/12.

(150121840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



**Global Gate Delta (Lux) 2, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 191.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112193/9.

(150120823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

---

**Gland Mortgage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.748.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112190/10.

(150120901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

---

**Gamma P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.420.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3042 du 30 décembre 2008.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015112210/15.

(150119969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

---

**Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.775.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 11 juin 2015 que:

- Monsieur Richard Perris a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet le 10 octobre 2014.

- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Stefan Oostvogels, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2015.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015113617/20.

(150122598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---



**Palais S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 108.894.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015109649/9.  
(150119575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

**COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 07 juillet 2015.  
Référence de publication: 2015111259/10.  
(150119860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

**Conrent Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 170.360.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 12 juin 2015*

En date du 12 juin 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Heinrich Bernhard SCHMITZ, administrateur de catégorie A de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Conrent Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2015111218/16.

(150120912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

**Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 113.750,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 86.644.

**RECTIFICATIF**

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 juillet 2014, sous le numéro L140122524.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015109780/19.

(150119244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

**CEP III First Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 180.015.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2015.  
CEP III First Finance S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015112969/12.

(150121142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Mallard Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 184.835.

**EXTRAIT**

En date du 15 mai 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charlotte Lahaije-Hultman comme gérant A de la société avec effet au 18 février 2015;
- Nomination de Travis Management S.A., RCS B 178234, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme nouveau gérant A de la société avec effet au 18 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113378/14.

(150121297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Fondation Cécile Ginter, Fondation.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.  
R.C.S. Luxembourg G 157.

***Comptes annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014******Rapport d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Cécile Ginter, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion

Les soldes d'ouverture de la Fondation Cécile Ginter, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 n'ont pas fait objet d'une révision par un Réviseur d'entreprises. Nous avons été dans l'impossibilité d'étendre nos procédures de révision aux soldes d'ouverture pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 en vue d'émettre une opinion sur le résultat des opérations pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 et sur la constance de l'application des principes comptables par rapport à l'exercice précédent. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure et nous n'exprimons pas d'opinion sur les balances d'ouverture ni sur le résultat de l'année se clôturant au 31 décembre 2014.

A notre avis, le bilan ci-joint donne une image fidèle du patrimoine et de la situation de la Fondation Cécile Ginter au 31 décembre 2014, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Représentée par Pierre Krier

*Bilan au 31 décembre 2014*

ACTIF	Euros	
	31.12.2014	31.12.2013
Actif circulant . . . . .	5.966.307,94	6.092.726,74
Créances à moins d'un an . . . . .	0,00	5.969.406,28
Avoirs en banque, avoirs en comptes chèques postaux . . . . .	5.966.307,94	123.320,46
Total actif . . . . .	5.966.307,94	6.092.726,74
PASSIF		
Fonds propres . . . . .	5.958.373,62	6.059.948,16
Dotation initiale en fonds propres . . . . .	505.355,74	505.355,74
Réserve indisponible . . . . .	3.939.571,75	3.939.571,75
Résultat reporté . . . . .	1.615.020,67	1.695.049,95
Résultat de l'exercice . . . . .	-101.574,54	-80.029,28
Dettes . . . . .	7.934,32	32.778,58
Total passif . . . . .	5.966.307,94	6.092.726,74

*Compte de profits et pertes pour l'exercice 2014*

CHARGES	Euros	
	2014	2013
Charges brutes . . . . .	159.429,74	605.964,63
Projets réalisés . . . . .	125.000,00	577.443,82
Autres charges externes . . . . .	34.429,74	28.520,81
Total des charges . . . . .	159.429,74	605.964,63
PRODUITS		
Produits bruts . . . . .	30.315,35	464.366,80
Dons et legs reçus . . . . .	30.315,35	464.366,80
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts créditeurs et autres produits fin. . . . .	27.539,85	61.568,55
Perte de l'exercice . . . . .	101.574,54	80.029,28
Total des produits . . . . .	159.429,74	605.964,63

## Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2014

M. Emy Gillen, Président

M. Charles Lampers, administrateur

M. Guy Schleder, administrateur

Mme Bernadette Reuter-Wagner, administrateur

**Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014**

**Note 1. Généralités.** La fondation Cécile Ginter (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 14 juillet 1977 en souvenir de Madame Cécile Ginter et en exécution de ses stipulations testamentaires.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi 4, rue du Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de participer à la lutte contre la faim dans le monde, de secourir les indigents et de contribuer à la réalisation d'autres oeuvres charitables.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**Note 2. Principes, règles et méthodes comptables.** Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles comptables utilisées par la Fondation sont les suivantes:

#### 2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation.

Les dons et legs constitutifs d'un patrimoine immobilier sont comptabilisés, sur décision du conseil d'administration, à leur valeur estimée de réalisation à la date de l'arrêté ministériel pris par le ministre de la justice.

La comptabilisation se fait de la manière suivante:

- soit en fonds propres en cas de dons et legs libres,
- soit en fonds disponibles pour projets futurs si les dons et legs sont dédiés à un projet spécifique.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants:

- Immeubles: 1,5% -2%
- Mobilier et matériel de bureau: 25%

#### 2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

#### 2.3 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.

Les fonds propres peuvent être mouvementés par:

- l'affectation du résultat de l'exercice
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du conseil d'administration.

#### 2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges sont examinées à la fin de chaque période par le conseil d'administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

#### 2.5 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

#### 2.6 Produits bruts - Revenus

Les revenus de la Fondation (produits bruts) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les «Dons et legs libres» constituent des recettes qui sont:

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du conseil d'administration, aux fonds propres. Si le conseil d'administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste «fonds disponibles pour projets futurs»
- soit inclus dans le résultat de l'exercice porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits bruts «Dons et legs dédiés» de la Fondation. Ces sommes sont ensuite, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste «Fonds disponibles pour projets futurs» du passif, reconnues comme projet spécifique à réaliser.

**Note 3. Fonds propres.** Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2014 est composé de la manière suivante:

- la dotation initiale en capital à concurrence de 505.355,74 euros soit la contre valeur de la nue-propriété des deux immeubles reçus de feu Madame Cécile Ginter. Au moment de la constitution de la Fondation l'usufruit de ces deux maisons appartenait à un tiers,

- une réserve indisponible à concurrence de 3.939.571,75 euros provenant de la plus-value sur la vente des deux immeubles reçus de feu Madame Cécile Ginter, déduction faite de la valeur de la nue-propiété de ses deux immeubles portée en dotation initiale lors de la constitution de la Fondation.

- un résultat reporté provenant des exercices antérieurs à concurrence de 1.615.020,67 euros et de la perte de l'exercice de -101.574,54 euros.

**Note 4. Personnel.** Au cours de l'année 2014, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé en collaboration avec l'administration de l'Archevêché et ce, de manière à minimiser les dépenses administratives.

**Note 5. Engagements hors bilan.** La Fondation n'avait pas d'engagements hors bilan à la clôture de l'exercice.

**Note 6. Événements postérieurs à la clôture.** Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2014 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2014.

*Budget 2015*

CHARGES	Euros	PRODUITS	Euros
Charges brutes . . . . .	135.000,00	Produits bruts	
Projets pastoraux . . . . .	125.000,00	Dons et legs reçus . . . . .	35.000,00
Autres charges externes . . . . .	10.000,00	Autres intérêts et produits assimilés	
Autres charges d'exploitation			
Dotation nette aux fonds pour projets futurs . . . . .	0,00	Intérêts créditeurs . . . . .	25.000,00
Intérêts et autres charges financières . . . . .	0,00		
Excédent de l'exercice . . . . .	0,00	Perte de l'exercice . . . . .	75.000,00
Total des charges . . . . .	135.000,00	Total des produits . . . . .	135.000,00

Référence de publication: 2015112178/159.

(150120008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

**Groove S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.261.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le deux juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée VM Investing S.à r.l., ayant son siège social à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.716,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Vito MARINELLI, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération.

2.- La société à responsabilité limitée BAZINGA S.à r.l., ayant son siège social à L-8049 Bertrange, 36, rue de Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.696.

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Tom WEBER, demeurant à L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Groove S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Mamer.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Souscription et libération du capital social*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée VM Investing S.à r.l., préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- La société à responsabilité limitée BAZINGA S.à r.l., préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix, elles ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vito MARINELLI, gérant de société, né à Luxembourg, le 2 juin 1970, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Tom WEBER, employé privé, né à Luxembourg, le 28 août 1976, demeurant à L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- Le siège social de la société est établi à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. MARINELLI, T. WEBER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112208/130.

(150121314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



**CLdN Shipping S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 84.685.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015*

Messieurs Michel Jadot, Kristof Wuytack et Jozef Adriaens sont renommés administrateurs.  
BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, est renommée réviseur aux comptes.  
Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2015.  
Monsieur Kristof Wuytack, administrateur, a comme nouvelle adresse: 3, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Certifié conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015112996/15.

(150122019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**International Campus Bonn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 198.237.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert. Registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal delivered to him.

The said proxy will remain attached to the present deed, after being signed “ne varietur” by the appearing and the officiating notary.

The appearer, represented as said before, requested the officiating notary to enact, the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The private limited liability company will assume the name of “International Campus Bonn S.à.r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of EUR 10.- (ten euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first day of December 2015.

#### *Subscription and payment.*

The one thousand two hundred and fifty (1,250) shares are subscribed by the sole shareholder Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prenamed.

All the shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs.*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,280.-.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period: Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B103.336.

2) The registered office is established at L-2453, Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junjinsten, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junjinsten, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Monsieur Max MAYER, salarié, demeurant professionnellement à Junjinsten, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée

La prédite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «International Campus Bonn S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2015.

*Souscription et libération.*

Toutes les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sont souscrites par l'associé unique Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.280,- EUR.

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 juin 2015. Relation GAC/2015/5469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112264/271.

(150120525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

**Industrial Lending 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.240.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of "INDUSTRIAL LENDING 1", (the "Company") a société anonyme established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 176 240. The Company was incorporated pursuant to a notarial deed, on 24 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 821 of 8 April 2013. The Articles have been amended for the last time according to a notarial deed dated 21 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 68 of 9 January 2015.

The Meeting is opened and presided over by Mr. Geoffrey AREND, employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr. Giovanni CIRASA, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Thomas MATHIEU, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

- Decision to increase the amount of the authorized capital to GBP 455.000,00 (four hundred fifty-five thousand pounds sterling) and to change its ending date to May 4<sup>th</sup>, 2020 and subsequent amendment of Article 5.3 paragraph i) of the Articles of Incorporation.

- Miscellaneous

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to acknowledge a report of the board of directors of the Company on the renewal and increase the authorisation given to the board of directors to increase the corporate capital of the Company (the "Report").

The Report will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



### *Second resolution*

The general meeting resolved to increase the amount of the authorized capital to four hundred fifty-five thousand pounds sterling (GBP 455.000,00), and to change its ending date to May 4<sup>th</sup>, 2020.

Consequently, the Article 5.3 paragraph i) is amended and shall read as follow:

#### **Art. 5. Capital.**

“5.3 “The Board is authorized, for a period of five (5) years ending on May 4<sup>th</sup>, 2020, to:

i) increase the current share capital in one or several times up to four hundred fifty-five thousand pounds sterling (GBP 455.000,00), by the issue of forty-five Million and five hundred thousand (45.500.000,00) new shares to be denominated at the discretion of the Board class A shares and/or class B shares and having the same rights as the existing class A shares unless otherwise provided in any agreement entered into by the Shareholders from time to time”.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «INDUSTRIAL LENDING 1» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 176 240.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 24 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 avril 2013, sous le numéro 821. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 21 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 janvier 2015, sous le numéro 68.

L'assemblée est présidée par Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni CIRASA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas MATHIEU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

### *Ordre du jour:*

- Augmentation du montant du capital autorisé à quatre cent cinquante-cinq mille livres sterling (GBP.455.000,00) et modification de la date de fin de l'autorisation au 4 mai 2020, et modification subséquente de l'article 5.3 paragraphe i) des statuts;

- Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

### *Première résolution*

L'assemblée générale a procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement et l'augmentation du capital autorisé (le "Rapport").

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.



*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier le montant du capital autorisé à quatre cent cinquante-cinq mille livres sterling (GBP.455.000,00), et de modifier la date de fin de son autorisation au 4 mai 2020.

En conséquence, l'article 5.3 point i. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital.**

«5.3. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 4 mai 2020 à:

i. augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois jusqu'à quatre cent cinquante-cinq mille livres sterling (GBP.455.000,00), par l'émission de quarante-cinq millions cinq cent mille (45.500.000) nouvelles actions qui seront dénommées actions de Classe A et/ou actions de Classe B à la discrétion du Conseil ayant les mêmes droits que les actions de Classe A existantes sauf de tout accord contraire conclu de temps à autre entre les Actionnaires».

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, G. CIRASA, T. MATHIEU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14832. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015112279/106.

(150120101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

**Bluehive Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de BLUEHIVE OPPORTUNITIES*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015112868/11.

(150121284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Akuo Eurasia, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.255.

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of June.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Akuo Energy International, a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 176505,

hereby represented by Mrs Cathy Brugger, employee, residing professionally at L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey pursuant to a proxy given under private seal;

said proxy, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of AKUO EURASIA which is hereby established as follows:

## I. Form, Name, Duration, Registered Office

**Art. 1. Form and Name.** There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name of AKUO EURASIA which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the “Company Law”), as well as by these articles of incorporation (hereafter the “Articles”) (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

### Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

3.2. It may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

## II. Purpose of the Company

### Art. 4. Purpose.

4.1. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for share or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

4.2. The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

## III. Capital and Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.

### Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### III. Management

#### Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed either by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or two managers.

8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

#### Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

**Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2 and 9.3 of these Articles.

**Art. 11. Manager's liability.** A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

### IV. Shareholding

#### Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

#### **Art. 13. Powers.**

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

#### **Art. 14. Decisions of the sole shareholder.**

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

#### **Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.**

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholder's signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

### **VI. Financial year, annual accounts, allocation of profits**

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1 January and ends on the 31 December of the same year.

**Art. 17. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

#### **Art. 18. Allocation of profits.**

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

### **VII. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

### **VIII. General Provisions**

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

**Art. 21.** These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

*Transitional provision*

By exception to Article 16 of these Articles, the first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2015.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Akuo Energy International, prenamed . . . . .	100	125.-	12,500.-
Total: . . . . .	100	125.-	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following company is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period of time:
  - Akuo Energy International, a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 176505.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Akuo Energy International, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176505,

ici représentée par Mme Cathy Brugger, salariée, demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom AKUO EURASIA qui est constituée comme suit:

**I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Juridique et Dénomination Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AKUO EURASIA qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

## II. Objet social

### Art. 4. Objet Social.

4.1. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

4.2. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

## III. Capital Social et Parts Sociales

### Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi sur les Sociétés.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre évènement similaire mettant un terme à la Société.

6.4. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

## IV. Gestion

### Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

### Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.



8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou deux gérants.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

#### **Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).**

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2 et 9.3 des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

### **V. Associés**

#### **Art. 12. Droits de Vote.**

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

#### **Art. 13. Pouvoirs.**

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.



#### **Art. 14. Décisions de l'associé unique.**

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

#### **Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.**

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices**

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

#### **Art. 18. Répartition des bénéfices.**

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

### **VII. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

### **VIII. Dispositions générales**

**Art. 20.** Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur les Sociétés.

**Art. 21.** Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

#### *Disposition transitoire*

Par exception à l'article 16 des Statuts, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
Akuo Energy International, préqualifiée . . . . .	100	125,-	12.500,-
Total: . . . . .	100	125,-	12.500,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. La société suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Akuo Energy International, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176505.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Brugger, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/20167. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112045/417.

(150121005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

**JAP Lux Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.394.

In the year two thousand fifteen, on the second day of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

AXA LBO Fund IV Supplementary, a fonds commun de placement à risque represented by ARDIAN France, a company governed by French law, having its registered office at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Tessy Bodeving, private employee, residing in Diekirch, by virtue of a proxy given on 1 July 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of JAP Lux Holding, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 23 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2129 of 28 August 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170 394 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 3 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2492 of 6 October 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To approve the buy-back by the Company of all the five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") held by its shareholder and to approve the determination by the Company's directors of the purchase price for the Class J Ordinary Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class J Ordinary Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class J Ordinary Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three euro (EUR 527,183) so as to reduce it from its current amount of four million seven hundred seventy-five thousand six hundred forty-seven euro (EUR 4,775,647.-) to four million two hundred forty-eight thousand four hundred sixty-four euro (EUR 4,248,464.-) by cancellation of all the Class J Ordinary Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the directors of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the buy-back by the Company of all the Class J Ordinary Shares held by its shareholder and to approve the determination by the Company's directors of the purchase price for the Class J Ordinary Shares.

*Second resolution*

Further to the approval of the buy-back of the Class J Ordinary Shares by the Company, the Sole Shareholder resolved to acknowledge that the Company holds all the Class J Ordinary Shares, with a nominal value of one (EUR 1.-).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three euro (EUR 527,183) so as to reduce it from its current amount of four million seven hundred seventy-five thousand six hundred forty-seven euro (EUR 4,775,647.-) to four million two hundred forty-eight thousand four hundred sixty-four euro (EUR 4,248,464.-) by cancellation of all the Class J Ordinary Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at four million seven hundred seventy-five thousand six hundred forty-seven euro (EUR 4,775,647.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), and five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty three (527,183) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to confer all and any powers to the directors of the Company in order to implement the above resolutions.

Each director of the Company is notably entitled and authorized to make the payment of the buy-back price of the Class J Ordinary Shares by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour de juillet,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu

AXA LBO Fund IV Supplementary, un fonds commun de placement à risque représenté par ARDIAN France, une société anonyme régit par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Tessy Bodeving, employée privée, demeurant au Diekirch, au terme d'une procuration donnée le 1 juillet 2015.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de JAP Lux Holding, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 juillet 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2129 en date du 28 août 2012 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 394 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 3 septembre 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2492 en date du 6 octobre 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation du rachat par la Société de toutes les cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie J (les «Actions Ordinaires de Catégorie J») détenues par son actionnaire et approbation de la détermination par les membres du conseil d'administration de la Société du prix de rachat des Actions Ordinaires de Catégorie J.

2. Suite à l'approbation du rachat des Actions Ordinaires de Catégorie J par la Société, constatation de la détention par la Société des Actions Ordinaires de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois euros (EUR 527.183,-) afin de le réduire de son montant actuel de quatre millions sept cent soixante-quinze mille six cent quarante-sept euros (EUR 4.775.647,-) à un montant de quatre millions deux cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quatre euros (EUR 4.248.464,-) par annulation de toutes les Actions Ordinaires de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

4. Modification du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs aux membres du conseil d'administration de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Actions Ordinaires de Catégorie J détenues par son actionnaire unique et d'approuver la détermination par les membres du conseil d'administration de la Société du prix de rachat des Actions Ordinaires de Catégorie J.

*Deuxième résolution*

Suite à l'approbation du rachat des Actions Ordinaires de Catégorie J par la Société, l'Associé Unique a décidé de constater la détention par la Société des Actions Ordinaires de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

*Troisième résolution*

L'associé Unique a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois euros (EUR 527.183,-) afin de le réduire de son montant actuel de quatre millions sept cent soixante-quinze mille six cent quarante-sept euros (EUR 4.775.647,-) à un montant de quatre millions deux cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quatre euros (EUR 4.248.464,-) par annulation de toutes les Actions Ordinaires de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions deux cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quatre euros (EUR 4.248.464,-) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires de catégorie A («Actions Ordinaires de Catégorie A»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie B («Actions Ordinaires de Catégorie B»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie C («Actions Ordinaires de Catégorie C»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie D («Actions Ordinaires de Catégorie D»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie E («Actions Ordinaires de Catégorie E»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie F («Actions Ordinaires de Catégorie F»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie G («Actions Ordinaires de Catégorie G»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie H («Actions Ordinaires de Catégorie H»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie I («Actions Ordinaires de Catégorie I»), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.”

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de conférer tous les pouvoirs aux membres du conseil d'administration de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque administrateur de la Société est notamment mandaté et autorisé à effectuer le paiement du prix de rachat des Actions Ordinaires de Catégorie J par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11282. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112299/173.

(150120906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

---

#### **SELP (Belgium) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.124.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Andrew Pilsworth, avec adresse professionnelle au 15, Regent Street, Cunard House, SW1Y 4LR Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 15 juin 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Laurence Giard, avec adresse au 20, rue Brunei, 75017 Paris, France, de son mandat de gérant, avec effet au 15 juin 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112616/15.

(150120321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

---

**Spartan Race Europe Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 198.258.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a limited liability company (société anonyme) incorporated under the Laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 61785,

here represented by Mrs Sophie Mondelli, private employee, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on June 11, 2015, which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Spartan Race Europe Holdings S.à r.l."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without



security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the sole manager or by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such account are to be taken by the sole manager or by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.



### Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such place as may be specified in the notice convening the meeting no later than on June 30, of each financial year.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been enacted by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Parlay Finance Company S.A., prenamed, .....	12,500 shares
Total shares: .....	12,500 shares

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

##### *Resolutions of the Sole Shareholder*

###### *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

###### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as managers for an unlimited duration:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mr. Julien FRANCOIS, born on June 18, 1976 in Messancy (Belgium), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Senningerberg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douze juin,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg soussigné

A COMPARU:

Parlay Finance Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61785,

ici représentée par Madame Sophie Mondelli, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 11 juin 2015, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Spartan Race Europe Holdings S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

### Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.



3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le gérant unique ou par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre de parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le gérant unique ou par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.



La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations

d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. - Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée au plus tard le 30 juin de chaque année.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été documentés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Parlay Finance Company S.A., précitée . . . . . 12.500 parts  
 Total parts sociales: . . . . . 12.500 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera 31 décembre 2015.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

*Résolutions de l'associé unique*  
*Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Sophie Mondelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 16 juin 2015. 1LAC / 2015 / 18650. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112588/636.

(150121159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

**Auto Emotion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9375 Gralingen, 19, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.675.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 juin 2015*

L'Assemblée constate et approuve la cession de 50 parts détenues par Monsieur Frank MAMER, né le 7 mars 1980 à Luxembourg, demeurant à L-7465 Nommern, 10 Echelbour, à Monsieur Thierry Georges POHL, né le 2 août 1971 à Boma (Belgique), demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 3, Kierchestrooss

L'Assemblée constate et approuve la nomination de Monsieur Thierry Georges POHL, né le 2 août 1971 à Boma (Belgique), demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 3, Kierchestrooss, au poste de gérant unique avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AUTO EMOTION S. à R.L.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015112806/18.

(150121475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Coliseo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ER V.A.S. Lux S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 179.554.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Umit ERCAN, chef d'entreprise, né à Felahiye (Turquie) le 1<sup>er</sup> octobre 1978, demeurant à F-57450 Faré-bersviller, 54A, Avenue de Saint Jean, (l'«Associé Unique»).

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agisse, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «ER V.A.S. LUX S.à r.l.» avec siège social au 21, Rue Schiller, L-3562 Dudelange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.554.

- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date 7 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2405 du 30 septembre 2013, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Que la totalité du capital social est présent et que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Cession des parts sociales comme suit:

a) Cession des cinquante (50) parts sociales de la Société détenues par Monsieur Umit ERCAN à Monsieur Roberto CAMIOLO;

2. Changement du nom de la Société de «ER V.A.S. LUX S.à r.l.» en «COLISEO LUX S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

3. Transfert du siège social de la Société vers 1, Rue Lankelz, L-4205 Esch-sur-Alzette et modification subséquente de l'article 4 des statuts;

4. Revocation du gérant technique Monsieur Seyfi ERAYDIN et du gérant administratif Monsieur Umit ERCAN;

5. Nomination d'un gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Roberto CAMIOLO;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique a pris la résolution suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de céder toutes ses cent (100) parts sociales comme suit:

a) Monsieur Umit ERCAN, préqualifié, ici représenté comme dit ci-avant, cède ses cinquante (50) parts sociales qu'il possède dans la Société à Monsieur Roberto CAMIOLO, indépendant, né le 12 février 1975 à Forbach (France), demeurant au 13, rue de la Glaisière, F-57460 Behren-Les-Forbach (France), ici présent.

Lequel comparant déclare accepter la cession pour un prix de deux cents (200) euros. Lequel prix de vente a été réglé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Suite à la cession qui précède, les parts sociales dans la Société seront désormais détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Monsieur Umit ERCAN, prénommé . . . . .	50
Monsieur Roberto CAMIOLO, prénommé . . . . .	50
TOTAL . . . . .	<u>100</u>

Monsieur Umit ERCAN, prénommé, et Monsieur Roberto CAMIOLO, prénommé, seront ci-après désignés comme les «Associés», lesquels ont pris les résolutions suivantes:

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier le nom de la Société de «ER V.A.S. LUX S.à r.l.» en «COLISEO LUX S.à r.l.».

En conséquence, les Associés décident de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «COLISEO LUX S.à r.l.», (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").»

*Troisième résolution*

Les Associées décident de transférer le siège social de la Société vers 1, Rue Lankelz, L-4205 Esch-sur-Alzette.

En conséquence, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.»

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de révoquer avec effet immédiat le gérant technique Monsieur Seyfi ERAYDIN et le gérant administratif Monsieur Umit ERCAN de la Société.

*Cinquième résolution*

Les Associés décident en revanche de nommer la personne suivante comme gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Monsieur Roberto CAMIOLO, indépendant, né le 12 février 1975 à Forbach (France), demeurant au 13, rue de la Glaisière, F-57460 Behren-Les-Forbach (France).

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: U. Ercan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/14639. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015111339/88.

(150120921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

---

**Horizon 4000, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112250/9.

(150120800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

---

**Hosei Gijuku Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.824.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112251/9.

(150120691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.